

La tonnellerie à fromages : une activité oubliée

Autor(en): **Murith, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers du Musée gruérien**

Band (Jahr): **6 (2007)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1048116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

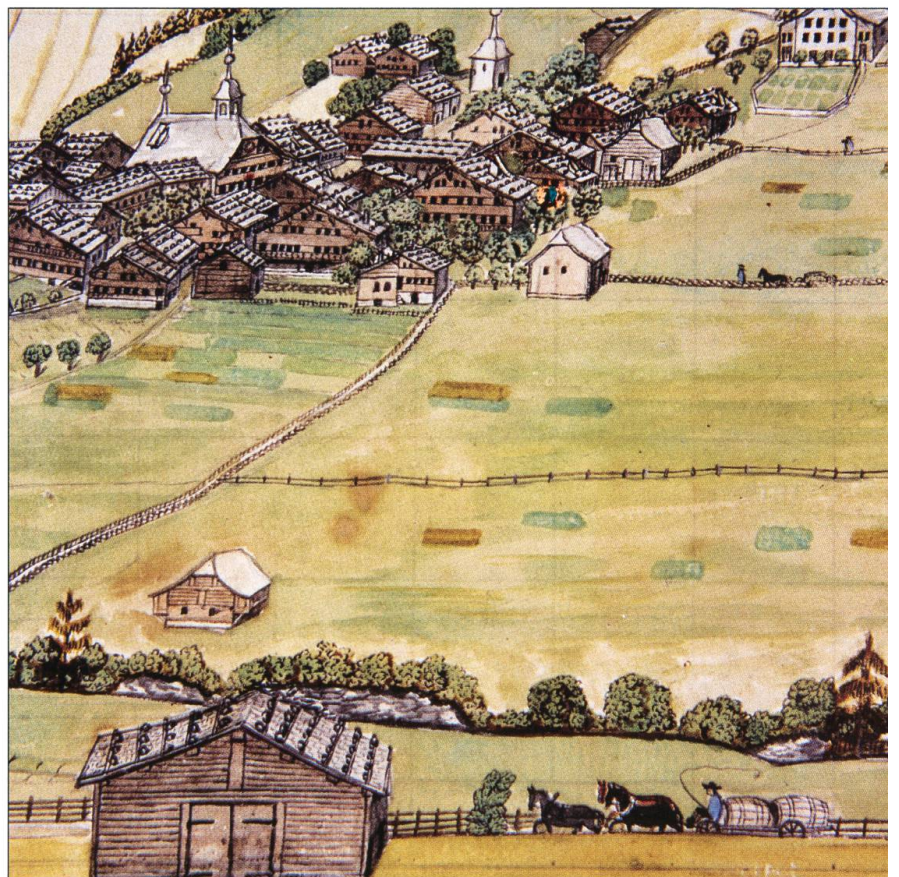
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Olivier Murith est né en 1977 à Gruyères. Licencié en histoire moderne et contemporaine et en géographie de l'Université de Fribourg, il enseigne ces branches au Cycle d'orientation de la Gruyère et au Collège du Sud, à Bulle

La tonnellerie à fromages Une activité oubliée

Qui parmi nous, lorsqu'il se promène en ville, ne s'est pas une fois interrogé sur l'origine des noms des établissements qu'il a l'habitude de fréquenter? A Bulle, si le café de la Gare, ceux des XIII cantons et de l'Hôtel-de-Ville sont faciles à interpréter, celui du Tonnelier en revanche peut laisser le consommateur perplexe. Ce n'est certes pas la vigne qui a fait la réputation de la région... En revanche, tout le monde sait que la Gruyère est depuis longtemps exportatrice de fromages¹. Mais comment, autrefois, ces fromages quittaient-ils les verts alpages et se retrouvaient-ils à Marseille, à Gênes ou à Versailles? Petite promenade en trois étapes et en trois moments autour du contenant: le tonneau à fromages.

Un char attelé transportant des tonneaux passe à proximité du village de Rossinières. Fin du XVIII^e siècle. Détail d'un dessin aquarellé d'Abram Samuel David Piler (1745-1810). Musée du Vieux Pays d'Enhaut, Château d'Œx



¹ *La civilisation du Gruyère*. Bulle, Cahiers du Musée gruérien, n°2, 1999. RUFFIEUX, Roland; BODMER, Walter: *Histoire du Gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle*. Fribourg, 1972.

1750. L'âge d'or du Gruyère. Les «barons du fromage» de Charmey traitent d'égal à égal avec Leurs Excellences de Fribourg et le gouvernement genevois². Depuis plus d'un siècle le fromage de Gruyère est exporté un peu partout en Europe. Ce commerce, forme de protocapitalisme, a dynamisé l'ensemble de la région préalpine³. Les «routes du fromage» sont bien définies et le trafic bat son plein. Des alpages à Bulle, puis à Vevey, Genève et Lyon, les meules suivent l'axe naturel du commerce de la région, la vallée du Rhône⁴. Si l'image traditionnelle de l'armailli portant l'oiseau peut nous laisser une vision bucolique du montagnard portant le fruit de son labeur à la ville, la réalité commerciale est tout autre.

Genève, les Halles du Molard. Appelée également «Halles de Fribourg»⁵, cette partie du port de la cité de Calvin doit son surnom à la présence de nombreux commerçants fribourgeois dont le rôle consiste à faciliter le transfert des marchandises en provenance et à destination notamment de la Gruyère. *L'Inventaire des Halles*⁶ du 31 décembre 1722 laisse apparaître un commerce intense fait de denrées diverses et variées, parmi lesquelles on trouve des fromages. Cependant, ce n'est pas en tant que meules qu'ils sont décomptés mais sous forme de tonneaux⁷. Nous sommes en présence d'un véritable conteneur universel, puisque celui-ci sert aussi bien pour le gingembre, la terre, la suie, le tournesol, le tabac, la morue etc. Il est assez aisé de réaliser à quel point le tonneau est facile d'utilisation: il se roule, s'empile, peut se réutiliser et résiste assez bien aux intempéries. Il n'est donc pas seulement employé pour le vin ou le fromage, mais pour toutes les marchandises qui se transportent en vrac.

Genève est un nœud commercial important à cette époque. A l'exutoire du lac Léman, la ville est une plate-forme de transbordement des marchandises en provenance du Pays de Vaud. Vin, céréales et fromages arrivent par bateau des ports du Haut-Lac. Vevey est parmi les plus importants.

1763, Vevey. Si le terme de port est quelque peu exagéré pour cette grève qui s'avance dans le lac depuis la place du Marché, la fonction commerciale de cette petite ville est de tout premier plan, notamment pour le transit des fromages de la Gruyère. Ceux-ci arrivent à dos de cheval, de mulet ou dans de petits chariots. La qualité du transport laisse à désirer. Voici d'ailleurs un extrait significatif tiré du *Livre du château du Bailliage de Gruyères 1444-1780* Ia, fol. 208:

2 ANDREY, Georges: «Quand «Leurs Excellences» de Fribourg et «Leurs Seigneuries» de Genève courtoisaient les barons du fromage en 1748», in: *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. Recueil anniversaire pour Jean-Daniel Candaux*, Genève, 1997, pp. 421-438.

3 BRAUN, Rudolf: *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du 18e siècle*. Lausanne, Paris, 1988, p. 47.

4 DEWARRAT, Jean-Pierre; MARGAIRAZ, Laurence: «Par monts et par routes», in *La civilisation du Gruyère*. Bulle, Cahiers du Musée gruérien n°2, 1999. Les auteurs mentionnent évidemment l'axe Bulle - Vevey, mais également celui de Montbovon à Vevey par le Col de Jaman. Enfin, il semblerait que des fromages partaient également vers Moudon.

5 ANDREY Georges, op. cit. Genève, 1997, p. 425.

6 Archives d'Etat de Genève série Commerce H2.

7 Idem, N°10.



«L'advoyer & Conseil de la Republique de Fribourg à Vous salut. Le Commerce du Fromage etant une chose, qui interesse si essentiellement tous nos Etats, nous avons dans tous tems donné une attention toute particulière à empecher et enlever les differens abus, qui pouvoit luy être nuisibles, or comme il nous a été remontré dernièrement, qu'entre les causes qui peuvent occasionner le deperissement et le discredit de cette denrée, la plus prejudiciable étoit le peu de soin, qu'en ont les voituriers, qui sans aucune precaution la chargent dans les depots pour la conduire à Wevey exposée sans aucune Couverture à l'injure des tems, ce qui ne sauroit manquer en deteriorant la qualité de cette marchandise de porter un prejudice notable au Commerce, à ces causes par une suite de nostre vigilance pour tout ce qui peut regarder le bien être des Sujets, que la providence a confié à nos Soins, Nous avons trouvé bon et necessaire d'ordonner, comme par les présentes Nous ordonnons, que d'orsenant tous les Voituriers, qui voudront charier des fromages pour les conduire, soit à Wevey, soit au endroits ou il y a des depots, soient obligés de se pourvoir de bonnes couvertures afin de couvrir leur charges, lors qu'il feront route et mettre par ce moyen la marchandise à l'abry de l'ardeur du soleil et des injures du tems, sous paine en cas de contrevention de douze florins bons pour la première, Vingt et quatre pour la second et quarante pour la florins bons pour la troisième fois, dont un Tier pour nous, un tiers pour Nôtre cher Ballifs et le Troisième pour les Délateurs, enjoignons à tous nos Ballifs et autres preposés d'invigiler avec la plus grande attention à cette fin, que nôtre ordre soit exécuté et les Coupables irremissiblement chatiés, ce qui sera publié et affiché ès lieu accoutumes, à dieu donné ce 13. Avril et 22e. mai 1758»

Les témoignages de l'époque nous permettent de prendre conscience de l'étendue de ce commerce. Le recensement veveysan de 1763 nous montre en effet une forte présence de tonneliers, et notamment d'une douzaine d'entre eux, employant compagnons et apprentis, qui se consacrent exclusivement à la fabrication de tonneaux à fromages⁸. Chaque tonneau contenait une dizaine de fromages pesant environ 20 à 25 kg. Ces tonneaux ne servaient qu'une fois. Aussi utilisait-on souvent du vieux bois. Il semble que certains marchands fribourgeois procuraient eux-mêmes le bois aux tonneliers veveysans⁹. Malheureusement, mis à part le recensement de 1763, il ne reste que peu de traces de cette activité débordante. D'autant qu'au recensement de 1798, la plupart des tonneliers à fromages ont mis

8 BÉBOUX, François: *Vevey à la fin du XVIII^e siècle - Artisanat et services: crise ou prospérité?* 2 vol. UNIL, faculté des Lettres, juillet 1991, p. 58.

9 RUFFIEUX, BODMER, op. cit., pp. 119 et 140. Informations de Denis Buchs, Musée gruérien.

la clef sous la porte. Les événements de la Révolution française ont porté un coup fatal à cette activité. Les lenteurs administratives de l'Etat fribourgeois avaient laissé un sur-sis aux Veveysans mais, dès 1754, la nouvelle route carrossable de Bulle à Vevey a permis l'entonnellement des fromages en Gruyère même.

1780, en Gruyère. Même si les sources manquent pour déterminer le nombre, la localisation exacte et les activités des tonneliers à fromages de la région, les archives nous donnent quelques indices. Deux personnages ressortent: un cabaretier¹⁰ de Bulle et... un abbé de La Tour-de-Trême! En effet, depuis 1768, «Monsieur l'Abbé Corboz de La Tour-de-Trême» a obtenu de Leurs Excellences de Fribourg l'autorisation de pouvoir établir à La Tour-de-Trême une fabrique de tonneaux à fromages. Frère de Jean Joseph Corboz, marchand, l'abbé Corboz est membre de la Bourgeoisie de cette petite ville du bailliage de Gruyères. Comme le montre l'extrait d'archives, l'entreprise est assez importante. L'intervention de l'«Etat éclairé» impliqué dans l'économie, qui donne des conseils à ses sujets, qui se préoccupe de tout, y compris de la quantité de tuiles nécessaire, est caractéristique de cette époque. On peut supposer une association entre les deux frères, même si rien ne le prouve. Après un début relativement difficile¹¹, l'entreprise de l'abbé semble assez bien fonctionner puisqu'en 1777 il peut rappeler à Leurs Excellences les bénéfices qu'elles avaient promis de lui verser si son entreprise fleurissait¹². Malheureusement, il est impossible de déterminer quelle quantité exacte de tonneaux il a fait fabriquer, leur forme, leur destination, ni même l'emplacement de la fabrique¹³.

«Edit en trois articles, le premier consistant au fait que 50 troncs de bois peu endommagés des forêts de qualité supérieure, soit au Bois des Arches, ou n'importe où ailleurs sont démarqués par l'«officier» de Gruyères à l'entrepreneur, à savoir le R. Dom Corboud de la Tour pour l'établissement de son magasin et au cas où ce bâtiment serait couvert de tuiles, dont 6000 seront mises à disposition gratuitement, qu'il pourra obtenir soit au château de Gruyères soit dans la tuilerie; et au cas où le bâtiment couvert ne pouvait pas être terminé par manque de chaux, il est ordonné au «fabricant de chaux» de donner jusqu'à 25 tonneaux audit Sieur Corboud payé en avance. 2do. Concernant la gratification réclamée de 5 Batz pour chaque tonneau fabriqué pendant 1 année, la haute Commission estime que celle-ci peut être bien réduite de 7 Kreuzer et uniquement pour celle de tonneau destiné à l'étranger, dont Son



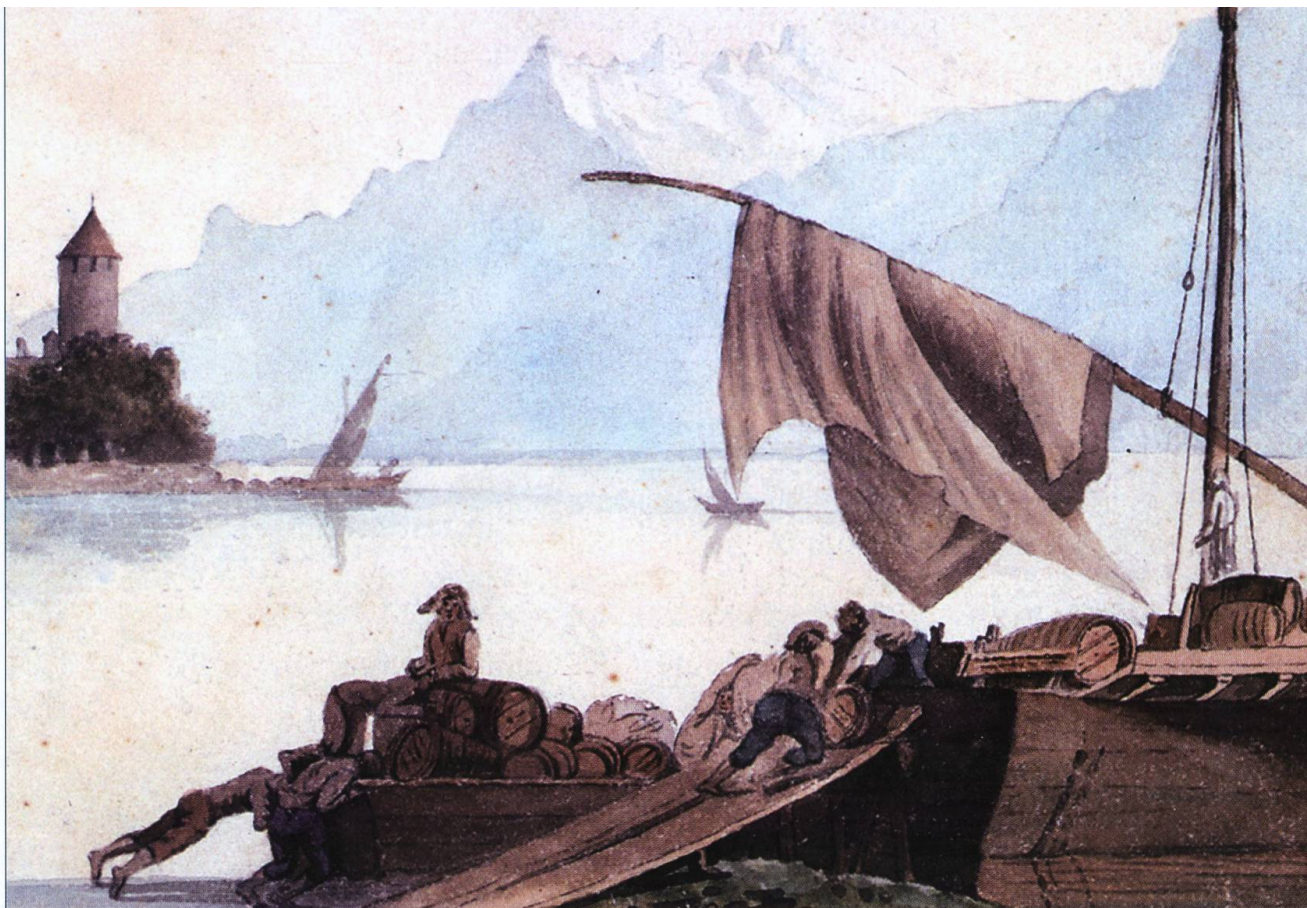
Boucle de ceinture aux insignes de tonnelier provenant de la maison du café du Tonnelier, à Bulle. Musée gruérien. © Christophe Dutoit

10 Un cabaretier est un tenancier de cabaret, c'est-à-dire un débit de boissons.

11 En effet, en 1772, l'assemblée de la Bourgeoisie de la Tour met en vente les bois réservés pour lui. Cela laisse penser qu'il n'avait pas pu les utiliser. «Du 6 Xbre 1772. L'honorable Bourgeoisie assemblée sous la présidence de Monsieur Le Chatelain «...» a été connut de mettre en vente les huit plantes qui avait été démarquée cy devant pour Monsieur L'abé Corboz Et de les delivrer au plus offrent Et dernier En Cherisseur.» Protocole des assemblées de commune. 6 octobre 1772 au 13 avril 1806. Sans cote, Fol. 6

12 «R. Dom Corboud de la Tour de Treme B. de Gruyère represente qu'il croit avoir rempli les objets qui lui étaient imposés par l'arrêt du Suprême Sénat du 9e mars 1768. Et comme il n'en a reçu aucun fruit y mentionné, et croyant avoir accompli le tout a contentement il vient supplier de les luy laisser parvenir.» Manuel du Petit Conseil 1777, AEF RM 328, fol. 724

13 Signalons néanmoins que le protocole des assemblées de commune mentionne régulièrement la famille Corboz aux Granges, un hameau sur le territoire de la commune de la Tour.



Le chargement des barques à Vevey.
Aquarelle de Michel Vincent Brandoin
(1733-1790).
Musée historique de Vevey

Excellence le Bailli de Gruyères aurait pu avoir payé un Etât. D'ailleurs afin que ce travail puisse continuer à ce rythme dans les prochains temps, la haute Commission voulait avoir vivement conseillé au R. Dom Corboud de tenir engagé 5 employés du lieu, dont le nombre pourrait être par contre réduit jusqu'à trois, s'il a des apprentis auprès de lui, et qu'il fera former pendant deux ans dans le travail susdit, et à la fin du travail chacun des susdits employés pourra toucher 4 louis d'or par apprenti, le tout sous la surveillance de l'officier. Et finalement la plupart des Très honorés Seigneurs seraient de l'avis de laisser le Sieur Corboud dans l'espoir que si son entreprise aboutisse au rendement souhaité après deux ans, et qu'à ce moment il se décide à louer une partie de la forêt de Bouleyres à quelques particuliers, le même très honoré ne manquerait pas de lui accorder les 6 arpents désirés et qu'alors il pourra dûment s'annoncer. Le premier article est accepté, l'autre est pris en tant que «second membre», le troisième est confirmé en entier¹⁴.»

14 AEF, Fabrication de tonneaux à fromages, Extrait du Manuel du Petit Conseil 1768, RM 319, fol. 79, traduit de l'allemand.

15 «François Glasson bourgeois de Bulle prie de lui accorder une enseigne de cabaret en sa maison de fabrique de tonneau à fromage, qu'il a acquit des frères majeux en conséquence il désire celle des tonneliers, et prie encore de lui accorder la permission d'ériger un four à pain dans icelle, priant de réfléchir que deux marques de cabaret ont été dernièrement abolie.»

Quelques kilomètres plus loin, à Bulle, d'autres entreprises de tonnellerie à fromages voient le jour dans le même temps. François Glasson, qui demeure à la Grand-Rue, dépose en 1780 une demande pour ouvrir non pas une tonnellerie à fromages, puisqu'elle existe déjà, mais un cabaret dans le bâtiment de sa tonnellerie¹⁵. Ainsi naît en 1780 le cabaret du Tonnelier, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de café du Tonnelier. D'autres tonneliers exerçaient leur artisanat à Bulle, et dans les autres localités de la Gruyère, mais en l'état des recherches actuelles, il est impossible de préciser leur nombre et leurs activités.

Au regard de ce petit parcours, nous pouvons aujourd'hui définitivement classer la tonnellerie à fromages dans les métiers disparus. Quelques pistes de recherches ont été ouvertes mais une étude globale des métiers induits par la production fromagère reste à faire. La tonnellerie à fromages disparaît dans le courant du XIX^e siècle, avec la fin de l'âge d'or du Gruyère. Déjà fortement touché par les événements révolutionnaires de France, le commerce du fromage de montagne périlite en raison d'une baisse de la qualité et du démarrage de la production en plaine. L'arrivée du chemin de fer, à la fin du XIX^e siècle, ne permet pas une renaissance de la tonnellerie, même lorsque le Gruyère retrouve une aura internationale.



Enseigne du café Le Tonnelier, à Bulle.
© Nicolas Repond.

Bibliographie

RUFFIEUX, Roland
BODMER, Walter ►
RADEFF, Anne ►

Histoire du Gruyère en Gruyère du XVI^e au XX^e siècle. Fribourg, 1972.

Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime, Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie. Coll. Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse Romande, Série 4, vol. 4, Lausanne, 1996.